

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_8

id. 3266

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**TARN-ET-GARONNE CONSEIL COLLECTIVITÉS
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif 2016 de Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'exploitation de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de **158 498,23 €** qui se décompose comme suit :

– **INVESTISSEMENT** : NEANT

Il n'y a pas eu de mouvements comptables réalisés en 2016.

– **FONCTIONNEMENT**

Recettes	241 703,81 €
Dépenses	83 205,58 €
Excédent de fonctionnement.....		158 498,23 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Conseil d'exploitation,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte administratif 2016 de Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités lequel fait apparaître un excédent global de 158 498,23 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;

- Décide d'affecter le résultat de 158 498,23 € à la section de fonctionnement (compte 002).

Nombre de votants : 29

Pour : 20

Contre : néant

Abstentions : 9

Adopté.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÉGE, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC